

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CURSUS IRCAM

Politique d'accessibilité et conditions d'accès pour les personnes en situation de handicap



Dernière mise à jour : 13/05/2024

Le département Pédagogie et documentation de l'Ircam met tout en œuvre pour rendre ses formations accessibles à tous les publics et pour prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

- ➔ Vous êtes acteurs et actrices de votre parcours de formation, l'équipe de l'Ircam est à vos côtés pour vous accompagner selon vos besoins !
- ➔ Nos valeurs : écoute, bienveillance, confidentialité, lutte contre les discriminations.

Le département Pédagogie et documentation de l'Ircam est désigné comme « la Pédagogie » dans le texte ci-dessous.

1. Délais d'accès de nos formations

Pour la saison de formations professionnelles, le délai d'accès est de 7 jours entre la demande et le démarrage de la formation. Ce délai peut aller jusqu'à deux mois pour les personnes en situation de handicap, en fonction des adaptations à mettre en place. Il est conseillé de contacter la Pédagogie le plus tôt possible (voir section « contacts et ressources » ci-dessous).

Pour le Coursus de composition et d'informatique musicale, le délai d'accès est défini pour chaque appel à candidatures sur <https://www.ircam.fr/transmission/formations-superieures/cursus>.

2. Avant la formation

Avant l'inscription, la personne intéressée par nos formations de saison doit remplir un questionnaire de positionnement. Celui-ci permet, entre autres, d'identifier les éventuelles situations de handicap et leurs typologies. Les personnes sélectionnées pour le Coursus reçoivent un rappel sur les possibilités d'accompagnement. La personne peut également contacter directement la Pédagogie pour communiquer sa situation (voir section « contacts et ressources » ci-dessous).

En cas de situation de handicap, la Pédagogie contacte la ou le futur stagiaire pour échanger sur ses besoins et les adaptations éventuellement nécessaires. La ou le référent handicap de son entreprise peut être contacté ou à défaut, un organisme spécialisé.

La Pédagogie, en lien avec la régie bâtiment de l'Ircam, évalue les possibilités d'ajustements pédagogiques et d'accessibilité. Elle s'assure de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques, en mobilisant un organisme spécialisé si les ressources internes ne sont pas suffisantes.

La ou le futur stagiaire est consulté sur les solutions envisagées et orienté vers les structures utiles en fonction de ses besoins (financement, solution de compensation...). La Pédagogie se tient disponible pour participer au montage des dossiers de demande de financement et d'aides auprès des organismes spécialisés.

3. Suivi pendant la formation

La Pédagogie vérifie la bonne mise en place des adaptations et solutions de compensation prévues, en lien avec les services et/ou organisations sollicités précédemment.

La Pédagogie assure un suivi renforcé pendant la formation, notamment pour éviter les ruptures de parcours. Dans le cadre d'une formation longue, un entretien peut être proposé au cours de la période de formation, pour faire un bilan à mi-parcours par exemple. La ou le stagiaire peut solliciter l'équipe à tout moment.

La Pédagogie veille à la meilleure inclusion de la ou du stagiaire dans sa formation. L'ensemble des stagiaires est sensibilisé à la question du handicap via un affichage au niveau des salles de cours.

En fin de formation, un bilan est réalisé avec la ou le stagiaire, via un questionnaire ou pendant un entretien.

4. Veille et sensibilisation de l'équipe de la Pédagogie

L'équipe de la Pédagogie mène une veille sur la formation professionnelle, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et les modalités pédagogiques adaptées. Ce process s'inscrit dans sa démarche d'amélioration continue.

L'équipe de la Pédagogie est sensibilisée à la question du handicap à travers cette veille et le partage de ressources. Un guide de sensibilisation est à disposition des membres de l'équipe. Il liste les différents types de handicap ainsi que les solutions d'adaptations adéquates. Ce guide peut notamment être mobilisé lorsque le handicap est non déclaré avant la formation.

Une personne qui n'est pas en situation de handicap au moment de sa demande d'inscription peut voir sa situation changer. Chaque stagiaire peut contacter l'équipe de la Pédagogie à tout moment pour déclarer un changement de situation entraînant un besoin d'adaptations.

5. Contacts et ressources

- Équipe de la Pédagogie à l'Ircam : info-pedagogie@ircam.fr
- Mon parcours handicap : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle>
- Agefiph - Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées : <https://www.agefiph.fr/>
- Cheops, Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés / réseau Cap Emploi : <https://www.cheops-ops.org/>
- Maisons départementales des personnes handicapées : <http://www.mdph.fr/>